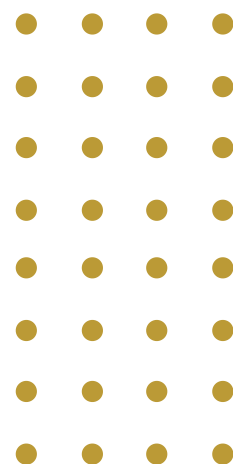
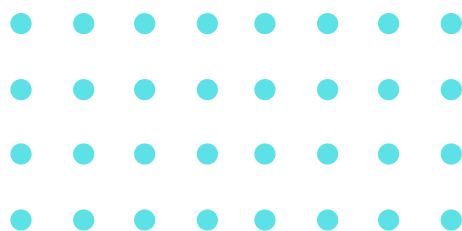


RÉSIDENCE 2024 APPEL A CANDIDATURES

VILLA OCTOPUS
LA CROIX VALMER VAR (83)

www.octopus3caps.eu



01

LA VILLA OCTOPUS

La villa Octopus est l'unique réalisation en France de Paul Schneider-Esleben, architecte important du modernisme d'après-guerre en Allemagne. Conçue en harmonie avec la nature, Octopus s'inscrit dans la mouvance de l'architecture organique et dans les premières réflexions autour d'un habitat écologique et bioclimatique, qui émergent après les chocs pétroliers des années 1970. Maison de vacances expérimentale, elle participe du renouveau de l'architecture balnéaire des années 1960 à 1980 où quelques précurseurs tentent de concilier construction et respect des sites naturels.

Paul Schneider Esleben <http://paul.schneider-esleben.de/haniel-grossgarage>

PAUL SCHNEIDER ESLEBEN (1915-2005) Initié à l'art et à l'architecture dès sa jeunesse est architecte mais aussi designer et peintre. Inspiré par des maîtres tels Rudolf Schwarz ou Mies van der Rohe, il incarne la modernité architecturale allemande des années 1950-1970. Connu pour la rigueur et le fonctionnalisme de ses bâtiments de verre, d'acier et de béton (garage Haniel et la tour Mannesmann à Düsseldorf, l'aéroport de Cologne-Bonn), PSE emploie plus rarement des formes organiques (Église St. Rochus et Maison Zindler à Düsseldorf).

La villa Octopus constitue un unicum dans son œuvre.

<https://www.ecosia.org/search?q=villa%20octopus%20paul%20schneider%20esleben>



02

L'ASSOCIATION

L'association des Ami(e)s d'Octopus et de son environnement a pour ambition de développer des résidences d'artistes sur le site remarquable des Caps Lardier et Taillat protégés par le Conservatoire du littoral à La Croix-Valmer (Var), avec l'intention de contribuer à la prise de conscience des enjeux climatiques et environnementaux.

03

PROGRAMME CULTUREL, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Lors de l'acquisition du site d'Octopus par le Conservatoire du littoral, il a été convenu avec le vendeur, Paul Schneider-Esleben, architecte allemand, de le protéger de la fréquentation du public et de le réserver au développement d'activités culturelles, artistiques, scientifiques ou pédagogiques. L'organisation de résidences sur place permet ainsi de concilier la protection du site et le développement d'activités créatrices.

04

UN SITE EXCEPTIONNEL

Classé au titre des sites naturels, le site des Trois Caps - Lardier, Taillat et Camarat - de la presqu'île de St-Tropez constitue un ensemble naturel protégé dans une région parmi les plus connues et prisées du littoral français.

Accessible uniquement par un chemin de terre de quatre kilomètres, avec passages délicats, il est totalement isolé de la fréquentation du public et offre un paysage unique sur la Méditerranée.

05 RÉSIDENCE

En partenariat avec le Conservatoire du Littoral, propriétaire du site, le Parc National de Port-Cros et la commune de La croix-Valmer, en charge de sa gestion, l'association se propose d'accueillir chaque année un(e) artiste ou chercheur(e) en résidence en mettant à sa disposition pour une période d'un mois (printemps 2024) dans la maison Octopus, une chambre et ses annexes, ainsi qu'une partie de la salle commune et ses commodités pour y effectuer un travail de création ou de recherche en lien avec le site architectural et le paysage naturel dans ses dimensions artistiques, environnementales et humaines. L'occupation de la maison sera partagée avec le gardien du site, occupant permanent.

L'appel à candidatures s'adresse en priorité à des artistes de toutes disciplines architectes, designers, peintres, sculpteur(e)s, écrivain(e)s, musicien(ne)s ou chercheur(e)s en histoire de l'art, de l'architecture ou du paysage, désireux d'approfondir ou de réaliser leurs travaux par un contact direct avec la Méditerranée, ses paysages, son histoire, sa biodiversité, son climat actuel et à venir.

06 CRITÈRES DE SÉLECTION

Le ou la candidat(e) doit présenter ses travaux de création ou de recherche en cours, et justifier de la nécessité ou de l'intérêt de résider sur le site du Cap Lardier pour les développer. Le ou la candidat(e) devra donner les éléments permettant de comprendre en quoi le séjour contribuera à l'avancement, à la finalisation de sa démarche créative, à sa réalisation sur le site ou ailleurs. Il lui sera également demandé de montrer comment son intention pourra concourir à la démarche de l'association. L'utilisation de matériaux locaux pourra constituer un élément favorable de sélection.

07 CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature – rédigé en français – comporte une note d'intention de dix pages maximum, qui :

- décrit les travaux en cours du ou de la candidat(e);
- précise en quoi la résidence entre en résonance avec la démarche créative du ou de la candidat(e) et ses recherches ;
- explique comment la résidence peut apporter quelque chose et ainsi contribuer au projet de l'association, en indiquant notamment les modes de communication proposés pour faire connaître le fruit du travail en résidence.

Le dossier de candidature est accompagné d'un CV du (de la) candidat(e) ainsi que d'un dossier d'œuvres et/ou de publications, de lettres de recommandation d'un ou deux référents universitaires ou professionnels. Il doit également être transmis, sous forme de fichier numérique, avant le 31 janvier 2024, à l'adresse mail suivante : **residence@octopus3caps.eu**

Le jury chargé d'examiner les dossiers est composé de membres de l'association des Ami(e)s d'Octopus, de représentants du Conservatoire du Littoral, du Parc National de Port-Cros et de la Ville de La Croix-Valmer, ainsi que de personnalités qualifiées.

Les dates de séjour seront à préciser en fonction des contraintes de gestion du site et des desiderata du (de la) lauréat(e).

08 BOURSE

Afin de faciliter l'organisation de son séjour, le ou la candidat(e) qui ne disposerait pas de ressources suffisantes pour couvrir les frais de voyage ou de séjour, pourra solliciter l'octroi d'une bourse auprès de l'association et de ses partenaires en justifiant de ses ressources.

Le candidat pourra bénéficier, en plus du séjour à Octopus et d'une éventuelle bourse, d'un avantage* (visite de lieux emblématiques du Conservatoire du Littoral ou autres privilèges liés au Conservatoire du Littoral...).

09 RESTITUTION

Lors de sa résidence, le ou la lauréat(e) pourra ponctuellement être sollicité(e) pour échanger sur son travail avec des groupes venus visiter le site ou avec des classes des écoles de la commune. À l'issue de son séjour, il lui sera demandé de présenter :

- Une restitution de ses travaux lors d'une réunion/conférence organisée sur la commune.
- Une synthèse des acquis sera également demandée aux bénéficiaires, accompagnée de reproductions (enregistrement, photos, etc.) des œuvres réalisées. Cette synthèse pourra éventuellement être publiée sur le site Internet de l'association ou par tout autre moyen adéquat.
- Une note relative à l'expérience de la résidence, comportant le cas échéant des suggestions permettant de l'améliorer au bénéfice des résidents à venir.

Toute présentation ou publication ultérieure des résultats des travaux du (de la) bénéficiaire de la résidence devra faire mention du concours de l'association.

10 DROITS D'AUTEURS ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les œuvres produites seront la propriété de leur créateur.

Les photos des œuvres à titre d'information, de publicité ou d'édition deviendront la propriété de l'association organisatrice.

A cet égard le contrat signé par l'artiste fera également contrat de cession des droits d'auteur qui ne conservera que son droit moral.

Pendant et après le temps de résidence, les artistes ne pourront pas s'opposer à la prise et à la diffusion de photographies, de films ou autres supports."

11 ACCÈS

Localisé sur le site classé des Trois Caps de la presqu'île de St-Tropez, à environ 4 km de toute urbanisation, le site d'Octopus est isolé, accessible uniquement par des pistes en terre. Sa situation exceptionnelle et son isolement requièrent un goût certain de la solitude de la part des résident(e)s ; son mode de gestion implique une grande capacité de transport et d'autonomie.

Pour toute information complémentaires et dépôt des candidatures, adresser un mail à : **residence@octopus3caps.eu**

